

Berne, le 11 novembre 2020

Pour lettre recommandée

Conseil fédéral suisse, Mme Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération, M. Alain Berset, Conseiller fédéral

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, M. Lukas Engelberger, Conseiller d'Etat du canton de Bâle-Ville,

Copies: SG-DEFR, SG-DFI, SECO, OFSP

Appel urgent pour la protection des personnels de la santé

Madame la Présidente de la Confédération
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Conseiller fédéral,

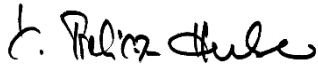
Pendant cette deuxième vague de COVID-19, nos personnels de la santé sont plus que jamais mis sous pression. C'est avec une grande consternation que les principales associations professionnelles et les principaux syndicats du secteur de la santé prennent acte de la détérioration des conditions de travail et en particulier des risques encourus par les travailleuses et travailleurs, les patientes et patients et les clientes et clients. Les risques pour la santé se présentent de manière concrète, notamment parce que des collaboratrices et collaborateurs testés positifs au Sars-COV-2 et qui se sont mis en isolement sont appelés au travail. Or c'est précisément en cette période que les professionnel-le-s de la santé ont besoin d'une protection particulière (de leur santé). En revanche, affaiblir le personnel de santé signifie mettre en danger le système sanitaire.

Au moyen de cet appel urgent, nous demandons au Conseil fédéral:

- Les personnes testées positives à la Covid-19 ou qui attendent le résultat de leur test et qui se trouvent en isolement ne doivent en aucun cas être appelées au travail;
- Les personnels de santé qui devraient selon l'OFSP être mises en quarantaine doivent rester en quarantaine comme l'ensemble de la population ;
- Réactivation de la protection spécifique pour les personnes vulnérables ainsi que pour les femmes enceintes ;
- Aucune dérogation à la Loi sur le travail et à ses ordonnances ne doit être admise ;
- Mise en œuvre d'une coordination et une collaboration entre les établissements sanitaires et les cantons, afin de faire intervenir de manière plus ciblée le personnel disponible;
- Garantir par le biais d'un financement extraordinaire que les établissements de la santé ne subissent pas de pertes financières du fait du traitement des patientes et patients atteints de la Covid-19 ;
- Financement d'une prime Coronavirus pour les personnels de la santé;
- Procéder systématiquement à une saisie et à un monitoring des données concernant l'état de santé du personnel du secteur sanitaire et présentation des comptes rendus sur cette situation;
- Résoudre les problèmes structurels identifiés depuis longtemps et adapter le mode de financement aux besoins des structures sanitaires.

En restant à votre entière disposition pour toute discussion ou rencontre au sujet du présent courrier. Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame la Présidente de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre très haute considération.

Syndicat du Service public (SSP)



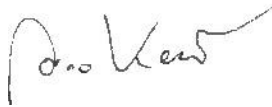
Katharina Prelicz-Huber
Présidente

Association Suisse des infirmières et infirmiers – ASI



Sophie Ley
Présidente

SYNA – Le Syndicat



Arno Kerst
Président

La Fédération suisse des sages-femmes FSSF



Barbara Stocker Kalberer
Présidente

Labmed Suisse



Antoinette Monn
Présidente

SAGES L'Association suisse pour le travail social dans le domaine de la santé



Sandro Bertschinger
Secrétaire général

SCIV syndicats chrétiens du Valais



Marcel Bayard
Vice-président

FSAS Fédération Suisse des Associations professionnelles du domaine de la Santé



Claudia Galli
Présidente

Unia



Vania Alleva
Présidente

Travail.Suisse



Adrian Wüthrich
Président

Union syndicale suisse USS



Pierre-Yves Maillard
Président